VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE

EFFETS MOBILIERS

Succession de Joseph Courtade et épouse

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,235 — Division B — En vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D de la Cour Civile pour la Paroisse d'Orléans, daté du 18 juillet 1913, dans le cas sus-intitulé, je procederai à la vente aux enchères publiques, le VENDREDI, 15 août 1913, à 10 heures du matin, dans le local, 514 rue Delery, dans le Troisième District de cette ville. Un lot d'effets mobiliers et d'effets suivant inventaire enregistré.

CONDITIONS—Comptant sur les lieux.

EDOUARD C. CARRERE, Encanteur.
août—5,10,15

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE SIMPLE

1240 RUE DAUPHINE, COIN BARRACKS

LE JEUDI 4 SEPTEMBRE, 1913 à MIDI

à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Succession de Joséphine Antoinette Stephany, veuve d'Adrien Stephany.
No. 36,326 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ERNEST CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido — Le JEUDI, 4 septembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre issu, daté et signé le 31 juillet 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, actuellement en congé, je vendrai en vente publique la propriété suivante décrite à savoir:

Lot No. 1, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 1240 rue Dauphine, dans le Deuxième District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, Hôpital et Barracks, mesurant vingt cinq (25) pieds à la rue Dauphine sur soixante cinq (65) pieds, cinq (5) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Barracks. Les améliorations comprennent un cottage en bois, couvert en ardoises, contenant six chambres.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un, deux et trois ans de crédit, avec 8 pour cent par an d'intérêts depuis la date de l'adjudication jusqu'au moment du paiement. La partie de crédit devant être garantie par lien du vendeur avec les clauses de sécurités usuelles. Les taxes de 1913 devant être assumées par l'acquéreur en plus et en sus du prix de l'adjudication et l'acquéreur devant toucher les loyers seulement depuis et après la date de la signature de l'acte de vente. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant notaire qui sera désigné par l'encanteur; 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication en compte du prix de la vente ne portant aucun intérêt.

ERNEST A. CARRERE,
806 rue Perdido. Encanteur.
août—3,10,17,24,31sept—4

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE SIMPLE

1023 RUE DÉSIRÉ

Entre les rues Remparts et St. Claude

Le Jeudi 28 Août, 1913 à midi

À la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

F. C. HUFF ET ALS vs LOUIS HUFF ET ALS

No. 101,732 — COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION B.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido, le JEUDI, 28 août 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement lu et rendu en cour ouverte le 24 juin et le dit jugement signé en cour ouverte le 30 juin 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en congé dans le procès sus intitulé, je procederai à vendre à l'enchère publique la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le numéro municipal 1023 rue Désiré, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et prescriptions qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ancien faubourg Montreuil, dans l'Ilet No. 8, borné par les rues Remparts (autrefois Love), Elmire, Désiré et St. Claude (autrefois Goodchildren), désigné comme lot No. 2 sur un plan dressé par A. Castaing, voyer, daté du 20 février 1853, déposé en l'office de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville, comme plan A 34 sur le livre de plans No. 6; le dit lot mesure, en mesure Américaine, vingt neuf pieds, cinq pouces et trois lignes (29' 5" 3'''') de face à la rue Désiré, sur cent vingt pieds et sept pouces (120' 7") en profondeur entre lignes égales et parallèles, faisant parti de deux lots de terrain acquis par Francis Daubert de J. L. Jonan par acte passé devant A. Chiapella, notaire, le 19 juin 1852.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur devant assumer les taxes de 1913 et payer le coût de l'acte de vente devant Peter Stiffi, notaire, 10 pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication à valoir sur la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Bureau 806 rue Perdido. Encanteur.
Juillet—27août—3,10,17,24,28

Par N. J. CLESI

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Sarah Johnson, veuve de Jessie Johnson.

Magnifique cottage sur la rue Laurel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,797 — A l'encan, JEUDI, 11 septembre, en vertu d'un ordre signé le 8 août par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire sus-intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Laurel, Joseph, Octavia et Annonciation, désigné comme lot No. 15 sur un plan de B. Buisson et W. T. Thompson, daté du 23 mars 1849, le dit lot mesure suivant une copie du dit croquis et annexé à une acte de vente par Alexandre Harris à Frederick Toldger, passé devant Joseph P. Taylor, notaire, le 2 décembre 1853, trente pieds dix pouces de face à une ligne courant parallèlement à la rue Laurel, la même largeur sur la ligne arrière sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété qui a été acquise par le dit défunt par achat de Samuel Jones, suivant acte passé devant Joseph Lautenschlaeger, notaire, le 6 mai 1912, enregistré dans le registré des convoyence 240, folio 168.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1913 payer pour l'acte de vente devant Wm. Renaudin, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication chez l'encanteur.

N. J. CLESI,
Encanteur, 821 Gravier.
LOYS CHARBONNET, Avocat.
août—10,17,24,31sept—7,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Hebert Fletcher.

Le cottage moderne double, No. 934-936 rue Piety, contenant 5 chambres d'un coté et 4 chambres de l'autre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,809 — Division C — MARDI, 26 août 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, actuellement en congé, signé le 18 juillet 1913 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent au en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Louisa, Piety, Bourgogne et Remparts, désigné comme lot No. 13 d'après un plan de T. V. Tourne, architecte, déposé en l'office de Jose Lisbony, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesure, en mesure Américaines, trente deux pieds de face à la rue Piety sur cent dix huit pieds, trois pouces, et quatre lignes en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double, et connu par le numéro municipal 934-936 rue Piety.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a en-un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de la dite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et endosses par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur avec le pacte "de non alienando" et toutes les clauses de sécurité usuelles, dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes, sur la propriété, dues ou exigibles en l'année 1913. Payer l'acte de vente devant ——, notaire, et dépaser 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

N. J. CLESI, Encanteur,
Bureau, 821 rue Gravier.
LOYS CHARBONNETT, Avocat.
Juillet—27août—10,17,24,26

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIARE.

Lot de choix sur la rue Tonti, entre les rues Touro et Bourbon.

In re Joseph R. Bres, et al., vs. Jeanne Elise Charlotte Gerbault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,560 — Division A — Par ALBERT PAUL, Encanteur, le JEUDI, 11 septembre 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 4 octobre 1912, jugement signé en cour ouverte le 10 octobre 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, absent en congé, et subsequemment à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de le Cour Civile de District, Division A, actuellement absent en congé, daté du 4 août 1913 pour compte de l'affaire ci-dessus.

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No. 8 dans le carré No. 87 du faubourg Marigny, et borné par les rues Force, ou Tonti, Union, ou Touro, Bagatelle, ou Bourbon, et Libéral, actuellement Miro, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Force ou Tonti sur 159 pieds en profondeur.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes pour l'année 1913, en sus du prix de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant J. Cuneo, notaire; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

août—10,17,24,31sept—7,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple, No. 5151 rue Bourgogne, entre les rues Flood et Andry.

Successions de Matthew Green, connu aussi comme Eugène Green, et Rose ou Rosie Williams, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,846 — Division B — Par Albert Paul, encanteur, bureau 311 rue Baronne, 2ème étage — JEUDI, le 28 août, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en congé, daté du 24 juillet 1913, dans la succession sus mentionnée, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits, voies et privilèges qui en dépendent ou y appartiennent, situé, s'étend, et se trouve dans le Troisième District de cette ville, désigné comme No. 20 dans le carré No. 359; lequel est borné par les rues Bourgogne, Flood et Love, et la propriété A. Castaing, suivant un plan dressé par J. A. D'Hemecourt, daté du 4 avril 1870, et déposé en l'office d'Amédé Ducatel, ancien notaire, comme plan No. 39, registre No. 7. Le dit lot de terrain mesure 32 pieds de face à la rue Bourgogne sur 159 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur. Le dit lot No. 20 se trouve entre le carré borné par les rues Bourgogne, Flood, Rempart (autrefois Love) et Andry et le dit carré est maintenant connu comme No. 309. Les améliorations comprennent le cottage simple connu comme No. 5451 rue Bourgogne, et contenant 7 chambres, trottoir cimenté, eau, hangar, rue pavée, à un block des tramways.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payer au-dessus et en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1913. L'acheteur devant payer les frais de l'acte de vente, devant Louis A. Martinet, notaire, ainsi que pour le coût de tous certificats. Un dépôt de 20 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

WILLIAM R. KER, Avocat.
Juillet—27août—3,10,17,24,28

VENTES A L'ENCAN

Par JACOBS-GLEASON, INC.

ANNONCE JUDICIARE.

Succession de Mary Ida Berlman, épouse de Louis J. Vallée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,202. — Cottage simple No. 7108 rue St. Ferdinand, entre les rues Audubon et Broadway. Un action du capital de la Sixth District Bldg. & Loan Ass'n, numéro de série 492. — A l'encan JEUDI 11 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. — En vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 4 août 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, agissant pour l'Hon. Geo. A. Théard, juge de la Division E, actuellement en congé, et adressé à Jacobs-Gleason, Inc., S. L. Jacobs, Encanteur, je vendrais à la date ci-dessus, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous droits, voies, servitudes, privilèges et améliorations et avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 14 dans le carré No. 27, sur un plan établi par Buisson, surveyor, le 15 avril 1836, et déposé en cette ville; le dit lot étant dans le carré borné par les rues Ferdinand, Audubon, autrefois Chestnut, Elizabeth et Broadway; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Ferdinand sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage simple en bois, attractif et retiré contenant cinq chambres et bain, avec connexion d'égout on peut en prendre possession immédiatement.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant le solde s'il y en a en un crédit d'un au ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie a crédit de la dite vente devant être représenté par des billets de l'acheteur à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par au depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lieu du vendeur, et privilège sur la propriété vendu, avec la clause de non alienando, et toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acheteur devant payer en sus en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1913 et payer pour l'acte de vente devant Lawrence M. Jannin, Esq., notaire, et déposer 10 pour cent à payer après adjudication chez

JACOBS-GLEASON, INC.,
C. A. BUCHERER, Avocat pour le demandeur. S. L. JACOBS, Encanteur.
Bureau, 303 Carondelet.
août—10,17,24,31sept—7,11

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double agréable, Nos. 333-335 avenue St. Maurice, coin de la rue Bienvenue, sur deux lots de terre; ainsi que deux lots vacants sur la rue Bienvenue.

Succession d'Etienne Courrege.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,237 — Division E — A l'enchère, JEUDI, le 21 août 1913, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'orléans, Division E, daté et signé le 17 juillet 1913 dans l'affaire ci-dessus qi m'a été adressé, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances y appartenant situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos. 21 et 22 de l'Ilet No. 78, borné par les rues Bienvenue, Tricou, Pontalba (anciennement rue Jumonville) et l'avenue St. Maurice sur le croquis d'arpentage par C. Uncas Lewis, sous-voyer de la ville, daté le 18 juin 1900 et annexé à un acte de vente par Mme J. M. Bonneau à D. E. Seghers, passé devant F. D. Charbonnet, notaire, le 12 janvier 1903; d'après lequel croquis les dits lots mesurent chacun trente pieds, quatre pouces de face sur la rue Bienvenue par cent trente six pieds, onze pouces et cinq lignes et demi de profondeur.

2. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances y appartenant situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos. 19 et 20 dans l'Ilet No. 78, borné par l'avenue St. Maurice (anciennement rue Hancock) et les rues Bienvenue, Tricou et Pontalba (anciennement Jumonville) sur un plan particulier fait le 11 mai 1881 par Edgar Pillé, architecte, lesquels dits lots mesurent, en mesure américaine, d'après le dit plan, chacun trente pieds, cinq pouces et une ligne de face sur la rue Hancock (maintenant avenue St. Maurice) par cent quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles; lot No. 20 formant le coin de l'avenue St. Maurice (anciennement rue Hancock) et la rue Bienvenue. Les améliorations consistent en un cottage double portant les numeros municipaux 333-335 rue St. Maurice.

CONDITIONS — Un tiers ou plus au comptant et le solde s'il y en a, en billets de l'acheteur ou des acheteurs, payable en un an ou deux ans à partir de la date de l'adjudication, portant 7 pour cent d'intérêt par an à parti de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et par privilèges de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devant payer les taxes de 1913 en sus et au-dessus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur du prix de l'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente au frais de l'acquéreur, devant Félix J. Dreyfous, notaire.

LIONEL M. RICAU,
Encanteur, Bureau, 202-204 Hennen Bldg.
A. D. DANZIGER, F. J. DREYFOUS,
Avocats pour le demandeur.
juillet—20,27août—3,10,17,24

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re minors Zoe Gangloff, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,023 — Division D — Par LEONARD STERN, Encanteur, il sera vendu en vente publique le JEUDI, 4 septembre 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 2 juillet 1913, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les améliorations qui en dépendent dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Première et Soraparu, désigné comme lot No. 209 du carré No. 8 sur un plan du faubourg Lafayette, dressé par Pillé, voyer; le dit lot mesure 29 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 120 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne le divisant du lot No. 208 et 38 pieds 1 pouce et 1 ligne en largeur en arrière.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1913. Acte de vente devant être passé devant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN,
OSCAR SCHREIBER, Avocat. Encanteur.
août—8,10,17,24sept4

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Bernard W. Heimke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,159 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableaux de distribution présenté par John D. Heimke, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHAS. F. CLAIBORNE, Avocat.
août—6,11,15

VENTES A L'ENCAN

Par LOUIS C. SPEAR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Augustin Poupart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,665 — Division C — Par LOUIS C. SPEAR, Encanteur. — Il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, le JEUDI, 11 septembre 1913, à midi, en verru et conformément à un ordre daté et signé le 30 juillet 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de Division — actuellement en congé, la propriété ci-après décrite pour le compte du la succession ci-dessus.

Un certain terrain, etc., situé dans le nouveau faubourg Marigny, maintenant le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No. 4 dans le vieux carré No. 119, nouveau carré No. 1549, comprenant entre les rues Français, Hope, Duels et Touro, mesurant dans F. M. 60 pieds de face sur la rue Français par 120 pieds de profondeur.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer en addition de l'enchère les taxes de ville et d'état de 1913. L'acte de vente devant Alphonse J. Cuneo, notaire pour cette paroisse, au frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur ou les acquéreurs au moment de l'adjudication à valeur sur la vente.

août—10,17,24,31sept—7,11

ParKERNAGHAN&CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Des bons terrains à bâtir pour spéculer ou pour placer son argent.

Mlle Jeanne De Lassus et als. vs. Mlle Delphine De Lassus et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,081 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, le 21 août 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre émis et signé le 30 juin 1913 et d'un jugement amendé et corrigé, rendu et signé le 18 juillet 1913 par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la sus-dite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Quatorze certains terrains, situés dans le Troisième District de cette ville, anciennement le faubourg Washington, dans l'Ilet No. 855, ancien No. 39, borné par les rues Piety, Louisa, Joséphine (maintenant Prieur) et par la rue Solidelle (maintenant N. Roman) sur le plan original de E. M. Allou d'Hemecourt le 17 janvier 1848, déposé dans le livre des plans No. 1 d'Octave de Armas, ancien notaire, pour cette paroisse, et désigné sur le dit plan par les Nos. un, deux, trois quatre, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit et dix neuf, les dits terrains Nos. un, deux, trois t quatre, s'attenant l'un à l'autre et mesurent chacun trente et un (31) pieds de face sur la rue Louisa, par cent quinze (115) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Les terrains Nos. dix et onze, s'attenant l'un à l'autre et mesurent chacun trente et un (31) pieds de face sur la dite rue Louisa par cent quinze (115) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le dit lot No. onze formant le coin des rues Louisa et Solidelle (maintenant N. Roman) et les terrains Nos. douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit et dix neuf, s'attenant l'un à l'autre et mesurent, chacun, trente et un (31) pieds de face sur la rue Piety par cent quinze (115) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes entre lignes égales et parallèles. Le dit lot No. douze formant le coin des dites rues Piety et Joséphine (maintenant Prieur).

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles de 1913, en sus et en plus du montant de l'adjudication. Dix pour cent comptant aux frais de l'acquéreur au moment de la vente. Actes de vente devant M. Alphone Cuneo, notaire, au frais de l'acquéreur.

J. B. ROSSER, JR.,
Avocat.
Juillet—20,27août—3,10,17,21

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de M. E. Stack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,044 — Division B — Attendu que John P. Stack à présenté une petition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Michel E. Stack, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
P. F. HENNESSEY, Avocat.
Août 15—19—24

Succession de Me Eva Lorett, veuve de Nicholas Lorett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,334 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à deduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Rev. Lawrence J. Zerr, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier
J. MERAL, Avocat.
Août 15—19—24

Succession d'August Franchini.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,024 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mario Franchini, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GEO. MONTGOMERY, Avocat.
août—6,10,15

Succession d'Edward M. Purcell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,359 — Division D — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, à présenté une pétition dans le but d'obtenis des lettres d'administration dans la succession d'Edward H. Purcell, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
août—6,10,15

AVIS AUX CREANCIERS

Liquidation de Ruskin Press.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,505 — Division E —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edward M. Robbert, liquidateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
BEAUREGARD & WRIGHT, Avocats.
août—7,11,16

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge,

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N.J.

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODERES.

The 'Allenburys' Foods

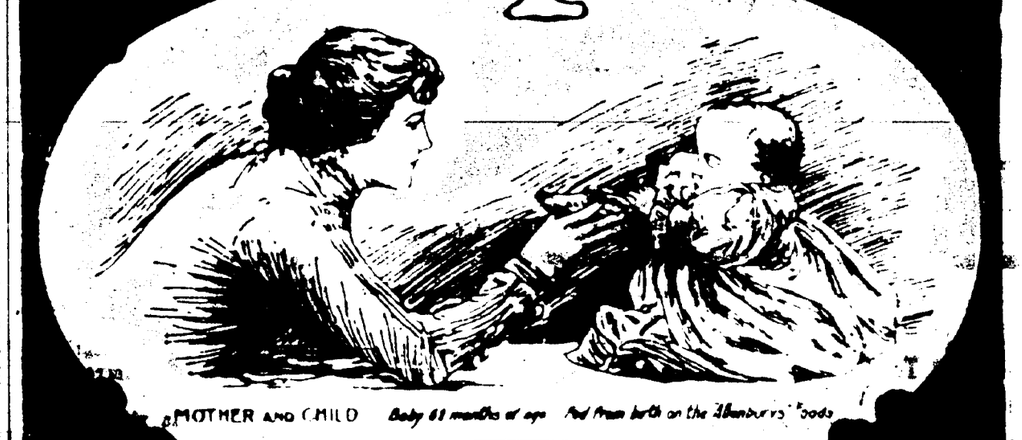

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard ; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois
NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois
NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON